

b) On peut calculer l'impôt correspondant au salaire CERN comme s'il était l'unique revenu. Ce qui revient à dire qu'il remplit l'abattement à la base et les tranches à faible imposition du barème, et que le revenu français se trouve entièrement dans les tranches supérieures à taux d'imposition élevé. Le résultat est que la plus grande partie de l'impôt payé se trouve artificiellement attribuée au revenu français, donc non remboursée. Dans ce cas, les salaires nets payés aux fonctionnaires français assujettis à l'impôt deviendraient inférieurs à ceux payés aux autres fonctionnaires.

Or, c'est cette règle qui se trouve retenue dans le projet de règlement intérieur que l'Association du Personnel vient de recevoir.

3. DELAI DU REMBOURSEMENT

Selon les statuts en vigueur, comme selon le projet de Règlement Intérieur, le CERN rembourse les impôts d'après un reçu établi par les autorités françaises. Mais aucun délai n'est fixé pour le calcul de la partie "CERN" de l'impôt, calcul dont le soin a été confié à l'administration française.

De plus, les tiers provisionnels que tout contribuable est astreint à payer constituent une avance sur l'impôt de l'année suivante, et ne sont donc pas remboursables au fur et à mesure par le CERN.

On ne comprend pas pourquoi, si le CERN prend en charge l'impôt sur les salaires qu'il verse, il nous demande de faire l'avance de sommes aussi importantes pendant plusieurs mois.

4. PAYEMENT RETROACTIF DES IMPOTS DE 1964

Bien que le délai de prescription en matière d'impôts soit de 3 ans, le principe de l'application rétroactive pour 1964 est difficilement justifiable, car la non imposition était admise jusqu'ici quasi officiellement. Signalons que les travailleurs frontaliers du Canton de Genève que le gouvernement français a décidé d'imposer au taux effectif l'année dernière, ont obtenu la non rétroactivité de cette mesure. Nous devons la demander et l'obtenir également.

5. IMPOT DEJA MIS EN RECouvreMENT

Bien que la discussion entre la France et le CERN semble se poursuivre et que les modalités de remboursement ne soient pas encore fixées, un certain nombre de feuilles d'impôts ont déjà été envoyées et continuent à arriver. Il s'agirait d'une erreur de l'administration française.

Nous avons sollicité une entrevue avec Monsieur HAMPTON, Chef du Département Administratif, pour lui demander soit que le CERN obtienne que la mise en recouvrement de ces impôts soit différée, soit qu'il consente les avances d'argent nécessaires, afin que les intéressés ne soient pas victimes d'une erreur dont ils ne sont évidemment pas responsables.

L'ensemble de ces questions sera débattu avec davantage de détails lors de l'Assemblée d'Information. Nous comptons donc sur votre présence.

Le Comité des Relations Extérieures

Réservation Spectacles

Theatre Bookings

: GRAND THEATRE - SAISON 1966 - 1967	
:-----:-----:	
: <u>O R P H E E</u>	: <u>15 et 19 SEPTEMBRE</u>
:-----:-----:	
: Opéra en 4 actes	: Chef d'orchestre : Ernest Ansermet
: de Christoph-Willibald Gluck	: Mise en scène : Herbert Graf
: Texte de Raniero di Calzabigi	: Principaux interprètes : Alessandra Warfield
:	: et Suzanne Sarroca
: <u>L'OUVRAGE SERA CHANTE EN FRANCAIS</u>	:
:-----:-----:	

LES BILLETS SERONT VENDUS AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL le LUNDI 12 SEPTEMBRE
DES 8 h. 30 - NOUS NE DISPOSONS QUE DE 20 PLACES -

R A P P E LSESSION 1966-67

Les cours de langues de Français, d'Anglais et de Russe recommenceront le 26 septembre 1966.

La session 1966-67 comprendra 30 leçons, dont 12 avant Noël, 10 entre janvier et Pâques et 8 après Pâques.

Le prix des 30 leçons est de Fr 100.- payable en un ou deux versements de Fr 50.- chacun. Les élèves qui auront suivi les 3/4 des leçons recevront du CERN, à la fin de la session, un remboursement équivalent à 50 % du montant des cours. Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui quitteront le CERN ou y arriveront pendant la session.

Les leçons auront lieu au CERN, de 17 h. 40 à 19 h. 00, si possible aux mêmes endroits et les mêmes jours que l'année passée.

Les élèves qui ont suivi des cours pendant la session 1965-66 et qui désirent continuer le programme, sont priés de remplir le bulletin A ci-dessous, en indiquant la classe dans laquelle ils étaient.

Les nouveaux élèves sont priés de remplir le bulletin B, en indiquant le niveau approximatif de leurs connaissances : débutant, moyen ou avancé. Les professeurs les mettront dans la classe qui leur convient au cours de la première leçon.

Tous les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés au SECRETARIAT de L'ASSOCIATION du PERSONNEL avant le 16 septembre.

Les élèves seront informés individuellement de l'heure et de l'endroit où les cours auront lieu pendant la semaine du 19 au 24 septembre.

C O U R S D E L A N G U E SSESSION 1966/67BULLETIN D'INSCRIPTION "A" (pour les élèves de la dernière session)

NOM : PRENOM :

Division : Tél.:

Je désire continuer le cours de Français * comprenant 30 leçons pendant la session 1966-67.
Anglais *
Russe

J'accepte de payer le prix du cours en un versement de Fr 100.- *
deux versements de Fr 50.- chacun

Pendant la session 1965/66 j'ai suivi le cours

Meyrin/GENEVE, le 1966

Signature :

C O U R S D E L A N G U E SSESSION 1966/67BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveaux élèves)

NOM : PRENOM :

Division : Tél. :

Je désire suivre le cours de Français * comprenant 30 leçons pendant la session 1966/67.
Anglais *
Russe

J'accepte de payer le prix du cours en un versement de Fr 100.- *
deux versements de Fr 50.- chacun

Je suis débutant - moyen - avancé *

Meyrin/GENEVE, le 1966

Signature

*Biffer les mentions inutiles.

REMINDERSESSION 1966-67

Language courses in French, English and Russian will recommence on 26th September 1966. The 1966-67 Session will consist of 30 lessons, 12 before Christmas, 10 between January and Easter and 8 after Easter.

The fee for the 30 lessons is Fr 100.-, payable in full or in two instalments of Fr 50.-. Students who attend at least 75 % of the lessons will be refunded half of the fee at the end of the course. Special terms will be arranged for persons leaving or joining CERN during the session.

The lessons will be held at CERN, from 5.40 to 7 p.m., as far as possible in the same places and on the same days as last session.

Students who attended lessons during the session 1965-66 and wish to continue should fill in and return to the Staff Association Secretariat Application Form A below, stating the class they were in.

New students should fill in Application Form B stating the approximate level of their knowledge, i.e. beginner, intermediate or advanced, and the teachers will assign them to the appropriate class at the first lesson.

Students will be notified individually of the time and place of their lessons, during the week beginning 19th September.

To be returned to the Staff Association Secretariat before 16th September 1966

LANGUAGE COURSESSESSION 1966/67APPLICATION FORM "A" (for previous students)

NAME : FIRST NAME :
DIVISION : Tel. :

I wish to attend the ^{French *} English course for the session 1966-67 consisting of 30 lessons.
Russian

I agree to pay the fee for the course in full (Fr 100.-)
in two instalments (2 x Fr 50.-) *

During session 1965-66, I was in the class.

GENEVA, 1966

Signature :

LANGUAGE COURSESSESSION 1966/67APPLICATION FORM "B" (for the new students)

NAME : FIRST NAME :
DIVISION : Tel. :

I wish to attend the ^{French *} English course for the session 1966/67 consisting of 30 lessons.
Russian

I agree to pay the fee for the course in full (Fr 100.-)
in two instalments (2 x Fr 50.-) *

I am ^{a beginner} intermediate student *
advanced student

GENEVA, 1966

Signature :

Memoranda

V

B A L D ' A U T O M N E - A U T U M N D A N C E

Le Comité des Divertissements de l'ASSOCIATION DU PERSONNEL a le plaisir de vous informer qu'il organise, à votre intention, un grand bal le

VENDREDI 30 SEPTEMBRE à 21 h. 00

dans la salle du Restaurant du CERN.

L'orchestre réputé, "DED GERVAL", composé de 10 musiciens et ayant un répertoire très varié, saura satisfaire tous les goûts et créer une bonne ambiance. Le Restaurant assurera un service de buffet froid.

Les billets d'entrée, au prix de Fr 5.-, sont en vente auprès du Service d'Information du Public (Madame JOHL, tél. 2780), au Service du Logement (Mlle BLASER, tél. 3081), ainsi que le soir du bal, à l'entrée.

The Staff Association Entertainment Committee has made arrangements for an Autumn Dance, on

FRIDAY SEPTEMBER 30th, at 9 p.m.

In the CERN Restaurant.

The wellknown orchestra "DED GERVAL", with 10 musicians, will provide a varied programme of modern and conventional dance music to satisfy all tastes and create a pleasant atmosphere. The Restaurant will serve cold meals.

Entrance tickets, at Fr 5.-, can be obtained at Public Information Office (Mrs. JOHL, tel 2780), at Housing Service (Miss BLASER, tel. 3081) and on Friday evening, at the entrance.

GROUPEMENT D'ACHATS SUR FRANCE - Bureau : MPS bat. 9 bureau 1-018 - tél. 2613 - OUVERT : Lundi,

- VINS - En vue des fêtes de fin d'année, et bien sur pour toute autre occasion, nous pouvons vous fournir une large sélection de vins de Bourgogne et des alcools. Demandez au bureau le tarif spécial. Les commandes se font uniquement par le Groupement d'Achats ; livraison franco domicile.

Mercredi,
vendredi,
de 17 h. à 18 h.

- Vins de réserve-vins millésimés-récoltes 64-spécialités.

Minimum 15 bouteilles ; assortiments possibles.

- TELEVISION - En nouveauté : récepteur de télévision portatif entièrement transistorisé, 5 normes dont la Suisse et 2 chaînes françaises- Alimentation par secteur et batteries incorporées avec chargeur. Prix très intéressant. Renseignements et prospectus au bureau.

A partir du 1er septembre la nouvelle tarification des taxes radio et télévision entre en vigueur. Les nouvelles taxes sont les suivantes :

- Radio : Fr 30.- par an (précédemment Fr 25.-)
- Télévision : Fr 100.- par an (précédemment Fr 85.-)

La redevance forfaitaire à l'achat (égale à une année de taxe), est supprimée.

Comme par le passé, le paiement d'une taxe de télévision couvre la détention, en tout lieu, de tous les récepteurs de radio, fixes, portatifs et auto-radio, et la détention de récepteurs de télévision dans la résidence principale.

LE BUREAU SERA FERMÉ VENDREDI 9 SEPTEMBRE. - Les commandes de mazout seront assurées.

V O Y A G E S O R G A N I S E S P R E V U S P O U R 1966/1967

- PROCHE-ORIENT du 24 décembre 1966 au 7 janvier 1967 PRIX : Fr 1580.-
- VOYAGE EGYPTTE du 25 décembre 1966 au 9 janvier 1967 PRIX : Fr 1500.-
- SAFARI AU KENYA du 25 décembre 1966 au 15 janvier 1967 PRIX : Fr 3970.-
- VOYAGE AUX ETATS-UNIS - Ce voyage, préparé spécialement à l'intention du personnel scientifique (visite de plusieurs centres spécialisés dans les questions nucléaires), peut néanmoins intéresser toutes les personnes désireuses de connaître les aspects touristiques des U.S.A. Le départ d'un tel voyage aurait lieu entre les dates suivantes : 12 septembre 1966 au 30 mars 1967.

Le prix total est de Fr 3485.- par personne, pour une durée de 15 jours.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL